

Publié le 6 juin 2016.  
Dernière modification : 15 novembre 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KOKA DE BALATO



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KOKA DE BALATO

Société anonyme

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Lanquest, notaire à Paris, 92, boulevard Haussmann, le 20 novembre 1907

ACTION ABONNEMENT  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.  
SEINE

Capital social : deux millions de francs  
divisé en 20.000 actions de 100 fr. chacune

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée

Paris, le 30 avril 1908

Un administrateur (à droite) : Paul Famin

Un administrateur (à gauche) : d'Hérissé



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KOBÀ DE BALATO  
Société anonyme

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Lanquest, notaire à Paris, 92, boulevard Haussmann, le 20 novembre 1907

ACTION ABONNEMENT  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.  
SEINE

Capital social : deux millions de francs  
divisé en 20.000 actions de 100 fr. chacune

Siège social à Paris

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Créée en vertu de l'article 18 des statuts et donnant droit à un quarante millième des avantages stipulés à leur profit aux articles 11, 18, 45 et 48 desdits statuts. Le porteur du présent titre est soumis à toutes les stipulations énumérées aux articles 18 et 19 desdits statuts

Paris, le 30 avril 1908

Pour un administrateur et par délégation du conseil d'administration : ?

Un administrateur (à gauche) : Jules Perquel

Société minière du Koba de Balato  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 janvier 1908)

Cette société anonyme, dont nous avons déjà parlé, a été définitivement constituée à Paris, pour l'exploitation d'un domaine minier en Guinée. Le capital social est fixé à 2.000.000 de francs, divisé en 80.000 actions de 100 fr. chacune. Il a été créé 40.000 parts de fondateur qui, en outre d'une somme de 820.000 fr. en espèces, ont servi à rémunérer les apports. Le premier conseil d'administration se compose de MM. [Auguste] Collignon <sup>1</sup>, Famin <sup>2</sup>, d'Héricé [Hérissé], Lamazière <sup>3</sup>, Pierre Le Play <sup>4</sup>, Th[éophile] Lethel <sup>5</sup>, Henry Mollet <sup>6</sup>, [Jules-François] Morin, Jules Perquel <sup>7</sup>, le marquis de Sarcus, Abel Bernard <sup>8</sup> et le vicomte d'Iray <sup>9</sup>.

---

CONSTITUTION  
Société minière du Koba de Balato  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 février 1908)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Lanquest et Cottin, notaires à Paris, le 20 novembre 1907, il a été établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société minière du Koba de Balato.

---

<sup>1</sup> Auguste Collignon : administrateur de plusieurs sociétés russes dont la Compagnie industrielle du platine. Administrateur de la Société des mines de la Haute-Guinée, de la Compagnie minière de la Guinée et de la Compagnie des mines de Sigouri. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

<sup>2</sup> Pierre-Paul Famin (1855-1922) : saint-cyrien, général reconverti dans les affaires (1907-1922). Voir [encadré](#).

<sup>3</sup> Joseph Lamazière (1839-1920) : administrateur délégué des Éts Cail, puis (1898-1905) administrateur de la Société française de constructions mécaniques, suite des précédents. Administrateur jusqu'en 1902-1903 de la Société de constructions mécaniques du Midi de la Russie (filiale des précédents). Administrateur de la Compagnie générale de traction (1902-1903), de la Compagnie industrielle du Platine, des Automobiles Grégoire (1906), de la Société minière du Koba de Balato (Guinée)(1907), président de la Compagnie lyonnaise des gisements aurifères en Guinée (1908), administrateur délégué de la S.N. L'Horme et Buire, président de la Société industrielle et métallurgique du Caucase et (1909) de Nilmélior (démarreurs), administrateur de la Compagnie centrale d'électricité (ex-Électricité de Moscou), des Forges et aciéries de la Kama, commissaire aux comptes de la Huta-Bankowa. Avis de décès : *le Gaulois*, 16 mai 1920.

Père de Marie-Appoline Lamazière mariée en 1905 à Marcel-Léon Varangot, ingénieur.

<sup>4</sup> Pierre Le Play (1872-1964) : voir [Qui êtes-vous ?](#)

<sup>5</sup> Théophile Lethel : avocat, président de la [Banque coloniale et de travaux publics](#).

<sup>6</sup> Henry Mollet : Société des mines de la Haute-Guinée, Société minière et coloniale de l'Ouest-Africain, Dragages aurifères du Tinkisso, Société minière du Soudan français.

<sup>7</sup> Jules Perquel, banquier, co-auteur dans la « Grande Revue » d'avril 1908 d'un article sur le « *remembrement* » de l'Afrique, administrateur en 1908-1910 de trois affaires en Guinée (Société minière du Koba de Balato, Compagnie des mines de Sigouri, Compagnie minière de Guinée), créateur en 1913 de l'hebdomadaire *Le Capital*, qui appointa 51 députés et 30 sénateurs, sans parler de hauts fonctionnaires, sur des revenus provenant de publicités financières dont les prix montaient à mesure du caractère douteux des affaires vantées, ainsi qu'il apparut après la faillite de la banque Oustric. Chevalier (1907), puis officier (1913) du mérite agricole. Chevalier (1908), puis officier (1922) — sur intervention de Raoul Péret — de la Légion d'honneur. Marié en 1901, à Marseille, à Ellen Allatini, fille de Charles, d'une famille juive de Salonique. Deux filles : Suzanne, mariée à Jean Spira, et Jacqueline, mariée en 1930 à André Amar, normalien, lui aussi issu d'une famille juive de Salonique. Villa Clover Cottage à Deauville.

<sup>8</sup> Émile-Eugène Abel-Bernard (Arles, 21 nov. 1860-Neuilly-sur-Seine, 12 déc. 1909) : député radical du Vaucluse (1898-1909). Son domicile parisien, 49, rue du Four, indiqué ci-dessous par *La Cote*, ne laisse pas de doute.

<sup>9</sup> Vicomte d'Iray : administrateur des Dragages aurifères du Tinkisso.

Cette société a pour objet principal : la recherche en Guinée française, au Soudan et autres pays, des minerais de toute nature, notamment des minerais aurifères, diamantifères et des pierres précieuses. La reconnaissance, la prise directe, l'acquisition de tous permis d'exploration, de recherches et d'exploitation. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 3 des statuts.

La durée de la société sera de 50 années.

Le siège social est à Paris, 5, rue d'Athènes.

Le capital social est de 2.000.000 de francs, divisé en 20.000 actions de 100 fr. chacune qui ont été toutes souscrites et libérées au moins de moitié.

Il a été créé 40.000 parts de fondateur qui ont été attribuées avec une somme de 825.000 fr. en espèces à la Banque coloniale et de travaux publics, en rémunération d'apports consistant dans la promesse de faire transférer gratuitement 11 permis de recherches par dragage qui ont été accordés, aux termes d'arrêtés de M. le gouverneur de la Guinée française, et dans la promesse de faire transférer gratuitement par les demandeurs le bénéfice de 41 demandes de permis de recherches minières énoncés à l'article 6 des statuts.

L'année sociale commencera le 1<sup>er</sup> janvier et finira le 31 décembre. Par exception, le premier exercice comprendra le temps écoulé entre la constitution de la société et le 31 décembre 1908.

L'assemblée générale annuelle se composant de tous les actionnaires propriétaires de 5 actions au moins, sera convoquée dans le courant du premier semestre, par un avis inséré dans un des journaux d'annonces légales de Paris. 15 jours avant la réunion.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé : 5 % au moins pour la réserve légale et la somme suffisante pour fournir aux actions un intérêt de 5 %. Sur le surplus, il sera prélevé : 10 % pour le conseil d'administration ; toute somme fixée par l'assemblée générale pour être affectée à la création de réserves extraordinaires générales ou spéciales, sous quelque dénomination que ce soit. Le solde sera réparti comme suit : 50 % aux actions, et 50 % aux parts de fondateur.

Ont été nommés administrateurs : MM. Abel Bernard, demeurant à Paris, 49, rue du Four ; Auguste Collignon, à Paris, 27, avenue Marceau ; le général de division Pierre Famin, à Paris, 133, avenue de Wagram ; Georges-Alfred d'Hérissé, à Paris, 60, rue de Miromesnil ; Rodolphe Le Prévost, vicomte d'Iray, au château d'Iray, par Randonnai (Orne) ; Joseph Lamaizière, à Paris, 11, rue Margueritte ; Théophile Lethel, à Paris, 9, rue d'Astorg ; Pierre Le Play, à Paris, 6, avenue Marceau ; Henry Mollet, à Paris, 164, rue de Courcelles ; Jules-François Morin, à Paris, 83, boulevard Malesherbes ; Jules Perquel, à Paris, 6, rue Monsigny ; et le marquis Marie-Augustin-René de Sarcus, à Paris, 17, avenue de Tourville. — *Affiches Parisiennes*, 21 janvier 1908.

---

Les mines d'or en Guinée  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 2 mars 1908)

.....  
La Société minière du Koba de Balato, constituée en novembre 1907 pour exploiter des concessions d'une superficie de 43.000 hectares environ, est au capital de 2 millions en actions de 100 fr. dont la presque totalité a été souscrite par les entreprises précitées [Minière de Guinée, Mines de Siguri, Mines de la Haute-Guinée]. En plus des terrains concédés, cette société possède 11 permis de recherches par dragages. Il a été créé 40.000 parts de fondateurs. Cette société commence seulement à s'organiser et l'on ne connaît pas encore le résultat des premières recherches.

.....

---

Société minière de Koba de Balato  
Appel de fonds  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 mars 1908)

Les actionnaires de cette société sont avisés que, conformément à la décision que le conseil d'administration a prise dans sa séance du 14 février 1908, le versement du troisième quart sur les actions de ladite société est appelé du 1<sup>er</sup> au 15 avril 1908. Ce versement devra être effectué, à raison de 25 fr. par titre, dans les caisses de MM. Théodore, André Perquel et Cie, banquiers, rue Monsigny, 6, à Paris, pour ladite date du 15 avril 1908. au plus tard. — *Affiches parisiennes*, 25 février 1908.

---

*Bulletin annexe au Journal officiel* du 27 avril 1908  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 avril 1908)

Minière du Koba de Balato (Société).— Notice sur la constitution.

---

MODIFICATIONS  
Société minière du Koba de Balato  
Transfèrement du siège social  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 3 juin 1909)

Anciennement à Paris, 64, rue de la Chaussée-d'Antin, est actuellement même ville 50, boulevard Haussmann. — *Affiches parisiennes*, 20, mai 1909.

---

Société minière du Koba de Balato (Guinée française)  
(*La Vie coloniale*, 1<sup>er</sup> septembre 1909)

Siège social : 74, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris. (Représentant à Conakry : M. Legrand.) — Divers renouvellements pour permis de recherches minières sont accordés à cette société.

---

MINES D'OR DE GUINÉE  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 23 novembre 1909)

L'attention vient de se porter à nouveau sur le groupe des Mines d'or de Guinée (Société minière de Guinée, Compagnie des Mines de Siguiri, de Haute-Guinée, de Koba de Balato), sur l'annonce que ces quatre Compagnies ont donné à un syndicat anglo- français, ayant comme manager une des maisons les plus connues de Londres en matière de mine d'or, des options valables jusqu'au 31 mai sur la vallée de Kobako, la vallée de la Nangkobi et le gisement de Fatoya. Ce syndicat enverra sous quelques jours une mission en Guinée dirigée par l'un des meilleurs ingénieurs de dragages aurifères chef d'une maison californienne spécialiste, accompagné de trois ingénieurs en sous-ordres. Si, comme on l'espère, le rapport de la mission est favorable, le syndicat créera

des sociétés d'exploitation dans des conditions très avantageuses pour les quatre compagnies intéressées.

---

(Gouvernement général de l'AOF, *Rapport d'ensemble 1910*, p. 276)

Sociétés	Siège social	Capital (fr.)	Travaux en 1909
• Guinée			
Société des mines de la Haute-Guinée	64, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris	2.000.000	Sondages à Dalambari-Nioro. Prospections dans le Bouré-Siéké.
Société minière du Koba de Balato	64, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.	2.000.000	Sondages à Oudoula, Diondougou, vallée de la Kolinta. Prospections dans le Bouré-Siéké.

SOCIÉTÉ MINIÈRE du Koba de Balato  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 25 juin 1910)

Les actionnaires de la Société minière du Koba de Balato se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 22 courant.

L'exercice 1909 a été un exercice de préparation et pour cette raison, il n'a pas été dressé de compte de profits et pertes.

Les travaux de prospection sont activement poussés dans la vallée de Kobako par la mission Parent. La société est dans l'attente du résultat de la mission de contrôle envoyée en Haute-Guinée par le groupe Taylor.

---

Liquidation des sociétés aurifères de la Guinée  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 novembre 1913)

Les Sociétés de la Haute-Guinée\* et du Koba de Balato sont officiellement dissoutes. Liquidateurs : MM. Lheureux, Pinson, Beaussart. Siège 1, place Wagram.

---

MINES D'OR DE GUINÉE  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 23 novembre 1909)  
[Avertissement : article confus]

L'attention vient de se porter à nouveau sur le groupe des mines d'or de Guinée (Société minière de Guinée, Compagnie des Mines de Siguri, de Haute-Guinée, de Koba de Balato), sur l'annonce que ces quatre compagnies ont donné à un syndicat anglo-français, ayant comme manager une des maisons les plus connues de Londres en matière de mine d'or, des options valables jusqu'au 31 mai sur la vallée de Kobako, la vallée de la Nangkobi et le gisement de Fatoya. Ce syndicat enverra sous quelques jours une mission en Guinée dirigée par l'un des meilleurs ingénieurs de dragages aurifères chef d'une maison californienne spécialiste, accompagné de trois ingénieurs en sous-ordres. Si, comme on l'espère, le rapport de la mission est favorable, le syndicat créera

des sociétés d'exploitation dans des conditions très avantageuses pour les quatre compagnies intéressées.

---

#### RÉPARTITIONS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 juillet 1919)

Société minière du Koba de Balato. — Première répartition de 12 fr. 50 par action, à dater du 1<sup>er</sup> août, à la Société générale de Crédit Industriel et Commercial. — *Petites Affiches*, 23 juillet.

---